



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2022

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - Eric FALK, Adjoint au Maire- HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu --- HOENEN Thomas -- LECHNER Jean -MULLER Claudia -KRUX Etienne-HEIM Christine- KEITH Hervé- MULLER Cécile- BAERMANN Fabrice

Conseillers élus : 15 Membres excusés : -TRESCHER Sandrine donne pouvoir à MULLER Claudia.
KELLER Serge donne pouvoir à Gérard HINDENNACH

En fonction : 15 La séance du Conseil Municipal s'est tenue au Local des jeunes afin de respecter les règles de
Présents : 13 distanciation imposées par la lutte contre la pandémie Covid 19.

Compte-rendu affiché

Le 18/03/2022

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 7 février 2022

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022.

Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Budget primitif 2022

M. le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022,
Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2022, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **550 626.69 €**
- Section d'investissement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **486 218.51 €**

La section d'investissement comprend les opérations d'équipement suivantes :

dépenses	coût estimé ttc
salle: chauffe eau	700
assainissement: rue du Lin	13000
accessibilité: reste à réaliser 2021: architecte- GCM- Meyer-Klein	81000
mairie :copieur	4400
Voirie :étude sur la voirie et aménagement	3000
Clocher :paratonnerre	7500
aire de jeux: vérification et modifications à apporter	2000
Sécurité incendie : hydrant	1800
éclairage public: horloge et réglage	2500
Voirie :travaux de signalisations	3000
rue des Granges: voirie provisoire	7600
Matériel :débroussailleuse	13000

3. Vote des taux d'imposition

Fixation des taux des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et de les porter comme suit :

TFB : 24.93 %
TFNB : 43.00 %

- charge le Maire de l'application de ces taux

	Base notifiée	Taux	Produit attendu
Taxe foncière sur propriétés bâties	479 900	24.93%	119 639
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés non bâties	65 900	43,00%	28 337
TOTAL	545 800		147 976

4. Dates à retenir du 1^{er} semestre :

- **Samedi 12 mars** : Collecte des dons pour l'Ukraine
- **Dimanche 27 mars** : réunion du groupe Histoire
- **Lundi 28 mars : Réunion à Landersheim-Friedolsheim**
- **Samedi 2 avril** : Nettoyage de printemps
- **Lundi 4 avril** : Conseil Municipal
- **Dimanches 10 et 24 avril** : Elections présidentielles
- **Lundi 18 avril** : Chasse aux œufs
- **Mardi 19 avril** : visite du Sénat
- **Samedi 30 avril** : opération **Une** rose , un espoir
- **Dimanches 12 et 19 juin 2022** : Elections législatives
- **Jeudi 7 juillet** : Conseil Communautaire
- **Mercredi 13 juillet** : Cérémonie du 14 juillet

5. Investissements :

5.1 Photocopieur : remplacement

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le photocopieur de la Mairie, suite à la dernière vérification d'entretien de la société Kirchner Bureautique.

M. le Maire présente un devis de la société KIRCHNER bureautique qui propose deux solutions pour l'acquisition du photocopieur.

- Soit une location mensuelle d'une valeur de 66 € HT
- Soit l'acquisition du photocopieur pour une valeur de 3 690 € HT

Après avoir en délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir le photocopieur pour une valeur de 3 690 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5.2 Voirie provisoire : rue des Granges

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prévoir une voirie provisoire rue des Granges et présente un devis d'une valeur de 6 340 € HT de l'entreprise DISS.

M. le Maire est en attente d'un second devis et propose aux membres du Conseil Municipal de présenter ce point lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

A l'unanimité, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

5.3 Débroussailleuse et vente de matériel

M. le Maire donne la parole Gérard HINDENNACH qui présente un devis de la société JOST pour l'achat d'une tondeuse débroussailleuse d'une valeur de 12 708.33 € HT.

Le tracteur de la Commune étant hors service, la société JOST propose le rachat du tracteur et de ses accessoires pour une valeur de 3 000 €.

Après avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la tondeuse débroussailleuse Atila pour une valeur de 12 708 .33 € HT.
- De céder à la société Jost le tracteur, la fourche, la lame à neige ainsi que la fraise pour un montant de 3000€
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

6. Adoption de la nomenclature M57 en 2023

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux, La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 01 janvier 2024

Vu le référentiel comptable M57
Vu l'avis favorable du comptable en date du 07 mars 2022

Après avoir entendu le rapport de présentation du Maire
Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal à l'unanimité

Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01 janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune de Saessolsheim.

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Projet Imodis : Problématique du stationnement

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du contenu des réunions successives avec la société IMODIS, maître d'ouvrage de la réhabilitation de la ferme sise au 3 rue du Châtelet.

M. le Maire a soulevé lors de ces réunions le problème de l'insuffisance des places de stationnement dans l'enceinte du projet, en comparaison de l'impossibilité de stationner dans les rues adjacentes. Le conseil municipal s'interroge sur la non prise en compte dès l'origine du projet de la création des nécessaires places de parking

La société Imodis va ainsi déposer, dans la demande de complétude du dossier du permis de construire une nouvelle proposition de 70 places de stationnement.

Le conseil municipal prend acte favorablement de l'évolution proposée mais reste vigilant sur la suite du projet qui pourrait entraîner un afflux supplémentaire de voitures.

Dans ce cas, le conseil municipal demande que de nouvelles places de stationnement soient créées afin de respecter l'entière quiétude du voisinage , la sécurité des rues adjacentes ainsi que la non occupation du domaine public.

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KURX Etienne	BAERMANN Fabrice	HEIM Christine	DURANDOT Mathieu
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	MULLER Claudia	